

DIRECTION GENERALE DES SERVICES À L'ECONOMIE ET DU RESEAU DIRECTION DES PARTICULIERS SERVICE DES FICHIERS DES INCIDENTS DE PAIEMENT RELATIFS AUX PARTICULIERS FICHIER NATIONAL DES CHEQUES IRREGULIERS (FNCI) Octobre 2017

## FICHIER NATIONAL DES CHÈQUES IRRÉGULIERS

## NOTICE D'UTILISATION POUR LA MISE A JOUR DU FICHIER NATIONAL DES CHÈQUES IRRÉGULIERS PAR LE PORTAIL BANCAIRE INTERNET DE LA BANQUE DE FRANCE



## SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
2.	GESTION DES INFORMATIONS	4
	2.1. GESTION DES COORDONNÉES BANCAIRES DES INTERDITS MULTI-COMPTES 2.2. GESTION DES COMPTES CLÔTURÉS	4 4
	2.3. GESTION DES OPPOSITIONS SUR CHÈQUES PERDUS OU VOLÉS	5
	2.4. GESTION DES COMPTES RENUMEROTES	
	2.4.1.1. Les comptes en interdiction d'émettre des chèques	
	2.4.1.2. Les comptes clos 2.4.1.3. Les oppositions de chèques pour perte ou vol	
	2.4.2. Le service de paiement des anciennes formules de chèque n'est plus assuré	9
_	2.5. GESTION DES FAUX CHEQUES	9
3.	CONNEXION AU FNCI	10
4.	STRUCTURE DES ECRANS	11
5.	ÉCRAN D'ACCUEIL DU FNCI (ÉCRAN DU TYPE FORMULAIRE DE RECHERCHE).	13
6.	ACCES A LA MISE A JOUR DES INTERDITS BANCAIRES ET JUDICIAIRES	14
	6.1. ÉCRAN "MISE À JOUR DES INTERDITS BANCAIRES/JUDICIAIRES"	14
	6.1.1. Etat des interdictions et cases à cocher	15
	6.3. ÉCRAN « SAISIE ENREGISTRÉE »	
7.	ACCES A LA MISE A JOUR DES CLOTURES DE COMPTES	19
	<ul><li>7.1. ÉCRAN « MISE À JOUR DES CLÔTURES DE COMPTES »</li><li>7.2. SAISIE ENREGISTRÉE</li></ul>	19 20
8.	ACCES A LA MISE A JOUR DES OPPOSITIONS SUR CHEQUES	21
	8.1. IL N'Y A PAS D'OPPOSITION DÉCLARÉE SOUS CE RIB	21
	8.1.1. Écran « Création d'une opposition pour perte ou vol »	22
	Ecran de « Confirmation de saisie »	23
	8.2. IL EXISTE UNE OU PLUSIEURS OPPOSITIONS DÉCLARÉES SUR LE RIB	
	8.2.1. Écran pour ajouter une nouvelle opposition	26
	8.2.2. Écran pour modifier une opposition	
	8.2.2.1. Modification d'une plage existante	
	8.2.2.3. Écran de confirmation de la saisie.	
	8.2.2.4. Saisie enregistree	
	8.2.4. Écran pour supprimer une opposition	34
	8.2.4.1. Suppression d'une ou plusieurs plages	
	8.2.4.2. Suppression d'une opposition	
	8.2.4.4. Écran de saisie enregistrée	37
9.	MESSAGE D'ERREUR PAGE D'ACCUEIL	38
1( E'	). MESSAGES D'ERREUR DES ÉCRANS DE MISE À JOUR DES INTERDITS BANCA T JUDICIAIRES	AIRES 39
11	1. MESSAGES D'ERREUR ET D'ALERTES DES ÉCRANS DE MISE À .	JOUR
D	'OPPOSITIONS	39
12	2. TRUCS ET ASTUCES	41
13	3. IMPRESSION D'UN ÉTAT	42

## 1. INTRODUCTION

L'article L.131-86 du Code monétaire et financier confie à la Banque de France le soin d'informer toute personne sur la régularité de l'émission des chèques qu'elle est susceptible d'accepter pour le paiement d'un bien ou d'un service. Cette information s'effectue au travers d'un abonnement au service Vérifiance-FNCI proposé aux bénéficiaires de chèques et plus particulièrement aux commerçants.

Pour ce faire, la Banque de France centralise dans le Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI)

- les coordonnées bancaires :

• de tous les comptes ouverts au nom d'une personne frappée par une interdiction d'émettre des chèques,

• des oppositions pour perte ou vol de chèques avec les numéros de formules de chèques y afférents,

• des comptes clos.

- ainsi que les caractéristiques des faux chèques.

Ces informations lui sont transmises par les établissements de crédit tirés de chèques en application des dispositions des articles L.131-84, R.131-32 et 42 du Code monétaire et financier et de l'arrêté du 24 juillet 1992 relatif au traitement automatisé des informations sur la régularité des chèques mis en œuvre par la Banque de France.

La mise à jour du FNCI via le Portail Bancaire Internet de la Banque de France (POBI) est effectuée en temps réel. Elle est accessible uniquement en mode interactif HTML.

La Banque de France assure la compatibilité des transactions avec les navigateurs Internet Explorer et Mozilla Firefox.

L'accès à la mise à jour du FNCI via POBI est sécurisé par l'utilisation d'un certificat numérique, l'établissement ne pourra mettre à jour que les coordonnées bancaires des établissements définies par le champ d'action du certificat utilisé (dénommé dans le présent document Identifiant portail).

<u>REMARQUE</u>: Les cas utilisés, illustrant le présent guide (reproductions d'écrans) sont des exemples fictifs.

## 2. GESTION DES INFORMATIONS

## 2.1. Gestion des coordonnées bancaires des interdits multicomptes

La Banque de France informe les établissements tirés des interdictions bancaires et judiciaires d'émettre des chèques mises en œuvre à l'encontre de leurs clients par leurs confrères ou par les tribunaux (article L131-85 du code monétaire et financier) ; les établissements sont également avertis des levées d'interdictions bancaires et judiciaires.

Ces deux types d'information sont obtenus après interrogation du fichier des comptes bancaires (FICOBA) géré par la DGFIP.

L'IEOM et l'IEDOM informent, quant à eux, les établissements des collectivités d'outremer après rapprochement avec le fichier des comptes d'outre-mer (FICOM) pour lequel les deux instituts assurent la gestion.

En cas de concordance entre les informations reçues et les éléments d'identification dont ils disposent, les établissements bancaires déclarent au FNCI, au plus tard six jours ouvrés après la réception des informations, les coordonnées bancaires qui leur ont été signalées. Celles-ci sont conservées dans le FNCI jusqu'à annulation de l'inscription par l'établissement teneur de comptes.

Les mouvements résultant de la gestion de ces informations sont de quatre types :

- > les déclarations des RIB dont le titulaire est interdit bancaire,
- > les mainlevées des RIB dont le titulaire est interdit bancaire,
- > les déclarations des RIB dont le titulaire est interdit judiciaire,
- > les mainlevées des RIB dont le titulaire est interdit judiciaire.

### 2.2. Gestion des comptes clôturés

Les établissements teneurs de comptes doivent déclarer au F.N.C.I. :

- les clôtures de comptes sur lesquels des formules de chèques ont été délivrées (Art. L 131-84 du code monétaire et financier),

- les clôtures de comptes autres que celles qui résultent d'un transfert de comptes (Art. R 131-32 du code monétaire et financier).

Dans ce cadre, un compte considéré comme clôturé est déclarable au FNCI dès lors que le service de paiement des chèques tirés sur ce compte n'est pas ou plus assuré.

Deux types de mouvements résultent de la gestion des comptes clôturés :

- ➢ la déclaration,
- > la mainlevée (notamment à la suite d'une erreur de déclaration).

La déclaration doit être transmise à la Banque de France au plus tard le 1<sup>er</sup> ouvré suivant la clôture du compte (article R131-32).

Réattribution d'un compte précédemment clos :

Si l'établissement réaffecte un numéro de compte clos à un nouveau client, il doit supprimer l'information de clôture du compte au FNCI (mainlevée) afin que le nouveau titulaire de ce compte ne soit pas gêné chez les commerçants qui utilisent Vérifiance-FNCI.

## ► L'attention des établissements est cependant appelée sur le risque d'utilisation de formules de chèques émises au titre de la première attribution du numéro de compte et non restituées.

Il est rappelé, par ailleurs, que les établissements bancaires sont tenus de déclarer au Fichier Central des Chèques les incidents survenus sur comptes clôturés (circulaire AFB n°92-433 du 18 novembre 1992).

#### 2.3. Gestion des oppositions sur chèques perdus ou volés

Les oppositions sont gérées dans l'application de collecte du FNCI par la clé de recherche composée de la coordonnée bancaire et de la date d'opposition.

Les mouvements générés par la gestion des oppositions sont de trois types :

- 1 Les déclarations de chèques perdus ou volés, non émis,
- 2 Les modifications concernant les oppositions déjà transmises au FNCI,
- 3 Les mainlevées d'opposition.

Les mouvements transmis ne doivent concerner que des oppositions sur des formules de chèque « en blanc ». Les oppositions pour perte ou vol sur chèques émis n'ont pas à être déclarées au FNCI.

Par ailleurs, les oppositions relatives à l'utilisation frauduleuse ou au règlement judiciaire ne sont pas déclarables au FNCI.

La déclaration doit être transmise à la Banque de France au plus tard le 1er jour ouvré suivant l'opposition à paiement (article R131-32).

### 2.4. Gestion des comptes renumérotés

Les établissements teneurs de compte sont parfois amenés à renuméroter l'ensemble des comptes de leur clientèle pour diverses raisons tels que :

- Fusion/absorption d'établissements,
- *refonte informatique.*

Il existe deux cas de figure :

- Le service de paiement des anciennes formules de chèque est assuré,
- Le service de paiement des anciennes formules de chèque n'est plus assuré.

#### 2.4.1. Le service de paiement des anciennes formules de chèques est assuré

Les établissements bancaires sont tenus de gérer en parallèle les anciennes et nouvelles coordonnées bancaires. En effet, tout événement inscrit sur le compte d'un client (interdiction bancaire ou judiciaire, clôture) doit générer la même réponse « couleur » lors de la consultation du FNCI par un utilisateur du service VERIFIANCE-FNCI, qu'il s'agisse de la ligne CMC7 d'une ancienne ou d'une nouvelle formule de chèque.

#### 2.4.1.1. Les comptes en interdiction d'émettre des chèques

Le titulaire interdit d'émettre des chèques est susceptible d'avoir à sa disposition des formules de chèque délivrées sous l'ancien et le nouveau RIB.

Il est nécessaire que les deux coordonnées bancaires (ancien RIB et nouveau RIB) soient inscrites au FNCI en interdiction d'émettre des chèques.

Deux cas de figure sont à prendre en considération.

## Cas des comptes déclarés au Fichier Central des Chèques (FCC) pour un incident de paiement de chèque

Le FCC transmet au FNCI les coordonnées bancaires (RIB) des comptes sur lesquels des incidents de paiement de chèques pour absence ou insuffisance de provision ont été déclarés au FCC.

L'établissement qui procède à la déclaration au FCC d'un 1<sup>er</sup> incident de paiement constaté sur un compte doit en parallèle procéder au FNCI à une déclaration d'interdiction bancaire d'émettre des chèques sur l'autre coordonnée bancaire (RIB) :



#### **REMARQUE** :

L'établissement ne devra procéder à la suppression du compte déclaré directement au FNCI qu'à réception de l'avis de levée d'interdiction bancaire d'émettre des chèques issu du rapprochement avec le Fichier FICOBA (ou FICOM).

## Cas des comptes en interdiction d'émettre des chèques déclarés au FNCI à la suite des avis d'information d'une mesure d'interdiction d'émettre des chèques multi-comptes

La mesure d'interdiction d'émettre des chèques frappe une personne sur l'ensemble des comptes dont elle est titulaire. Le FCC informe les établissements des mesures d'interdiction émises à l'encontre de leurs clients. Cette information est issue du rapprochement avec le Fichier des comptes bancaire (FICOBA) ou le Fichier des comptes d'outre-mer (FICOM).

À la suite de cet avis, l'établissement après vérification est tenu de déclarer au FNCI les comptes de ses clients faisant l'objet d'une interdiction d'émettre des chèques.

L'établissement doit procéder au FNCI à une double déclaration :

- Pour les avis d'interdiction bancaire d'émettre des chèques :
  - Déclaration d'une interdiction bancaire d'émettre des chèques sur l'ancien RIB,
  - Déclaration d'une interdiction bancaire d'émettre des chèques sur le nouveau RIB.
- Pour les avis d'interdiction judiciaire d'émettre des chèques :
  - Déclaration d'une interdiction judiciaire d'émettre des chèques sur l'ancien RIB,
  - Déclaration d'une interdiction judiciaire d'émettre des chèques sur le nouveau RIB.

À réception de l'avis de levée de la mesure d'interdiction bancaire ou judiciaire d'émettre des chèques, l'établissement devra procéder à la suppression des deux coordonnées bancaires.

- Pour les avis de levée d'interdiction bancaire d'émettre des chèques :
  - Suppression d'une interdiction bancaire d'émettre des chèques déclarée sur l'ancien RIB,
  - Suppression d'une interdiction bancaire d'émettre des chèques déclarée sur le nouveau RIB.
- Pour les avis de levée d'interdiction judiciaire d'émettre des chèques :
  - Suppression d'une interdiction judiciaire d'émettre des chèques déclarée sur l'ancien RIB,
  - Suppression d'une interdiction judiciaire d'émettre des chèques déclarée sur le nouveau RIB.

#### 2.4.1.2. Les comptes clos

Au moment de la clôture du compte, le titulaire est susceptible de détenir des formules de chèque délivrées sous l'ancien et le nouveau RIB.

L'établissement doit donc procéder à une double déclaration :

- Déclaration de clôture de compte sur l'ancien RIB,
- Déclaration de clôture de compte sur le nouveau RIB.

NB : En cas de demande d'annulation d'une clôture de compte, l'établissement devra procéder à l'annulation des deux coordonnées bancaires (ancien et nouveau RIB).

#### 2.4.1.3. Les oppositions de chèques pour perte ou vol

L'opposition doit être déclarée en prenant en compte la coordonnée bancaire (RIB) sur laquelle la formule de chèque a été délivrée par l'établissement.

FORMULE DE CHEQUE ASSOCIEE A	DECLARATION AU FNCI
ANCIEN RIB	OPPOSITION PERTE OU VOL SUR ANCIEN RIB
NOUVEAU RIB	OPPOSITION PERTE OU VOL SUR NOUVEAU RIB

#### 2.4.2. Le service de paiement des anciennes formules de chèque n'est plus assuré

L'établissement qui n'assure plus le service de paiement des chèques tirés sur les anciennes coordonnées bancaires a la possibilité de demander au FNCI d'associer au code interbancaire (CIB) qui disparaît un indicateur spécifique.

L'adjonction de cet indicateur a pour conséquence de restituer systématiquement une réponse de type « ROUGE » en cas de consultation sur Vérifiance-FNCI d'une formule de chèque tirée sur l'ancien RIB.

L'établissement doit en faire la demande auprès de :

Banque de France SFIPRP Pôle Pilotage et Assistance – FNCI CS 90000 86067 POITIERS CEDEX 9

> fnci@banque-france.fr Tél: 05 49 55 83 60

Dès la mise en place de cet indicateur, l'établissement n'a plus à assurer les dispositions spécifiques relatives au code interbancaire (CIB) qui disparaît prévues §2.1.1

## 2.5. Gestion des faux chèques

L'établissement qui détecte un faux chèque le déclare sans délai au FNCI via le Portail Bancaire Internet POBI.

Cette obligation s'applique quel que soit l'établissement tiré indiqué sur le faux chèque<sup>1</sup>.

En principe l'initiative de la déclaration revient à l'établissement tiré. Lorsque la déclaration est effectuée par un établissement Tiers, ce dernier doit en informer l'établissement tiré.

L'établissement doit se référer à la notice d'utilisation pour la gestion des faux chèques

<sup>1</sup>sous réserve que les caractéristiques de la ligne CMC7 du faux chèque soit de la forme :

Numéro(s) de formule	Zone interbancaire ZIB	Zone interne ZIN
(7 caractères numériques)	(12 caractères numériques)	(12 caractères numériques)

## 3. CONNEXION AU FNCI



## 4. STRUCTURE DES ECRANS

FNC	NT PORTAIL : 3000	130005P	Portail   Espace do	cumentaire   Plan	B du site l Contacts l	EUROSYSTEME Aide I Ouitter		
Fichier Nati	onal des Chèques I	rréguliersa		The second	IN THE SOLAR STREET	ŧ	1	Zone
	Autre RIB	Mise à jour RIB	Etat du RIB	Transcodage	Faux chèques	Comptes clos	consultés	{ valueau
Accueil Saisissez I	FNCI e RIB puis sélection	nnez votre choix au men	u:					Zone <sup>.</sup> contenu¶
RIB :	2		Clé RIB : [					1
Effacer								J

Cet écran permet la saisie d'une coordonnée bancaire, il est constitué de deux zones distinctes :

♦ La zone bandeau qui comporte

◆le logo du fichier irréguliers ». et le nom du fichier « Fichier national des chèques

◆Le logo de la Banque de France

◆ La barre des liens de navigations, qui comprend :

 $\succ$  Le lien « **IDENTIFIANT PORTAIL** » qui permet de connaître, à tout moment, les caractéristiques du certificat (date de personnalisation, date de fin de validité, droits octroyés au certificat avec le détail du champ d'action pour chaque droit) et les caractéristiques de la session en cours.

ichier nationa	l des chèques irréguliers	
nformations identifi	ant portail	<b>_</b>
	Identifiant portail : 3000110500P	
	Date de personnalisation : 16.10.2017	
	Date de fin de validité : 16.10.2017	
	Droits FNCI	
	Consultation : OUI Détail	
	Mise à jour : OUI Détail	
	Transcodage : OUI Détail	
	Session en cours	
	Date et heure d'ouverture : 16.10.2017 À 16:10:39	
	Fin de session automatique après 20 mn d'inactivité	
	Fermer	
	BANQUE DE FRANCE	
	EUROSYSTÈME	

> des liens communs à toutes les fonctions de l'application et accessibles à tout moment au cours de la navigation :

- \* Onglet **Portail** : permet de revenir à l'écran d'accueil du Portail bancaire internet de la Banque de France,
- Onglet Espace documentaire : permet d'accéder à l'espace documentaire des fichiers d'incidents de paiement (FCC, FICP, FNCI),
- \* Onglet **Plan du site** : permet d'accéder à la page décrivant le plan du site,
- \* Onglet **Contacts** : permet d'obtenir les coordonnées du FNCI,
- \* Onglet Aide : permet d'accéder au sommaire de l'aide FNCI,
- \* Onglet **Quitter** : permet de fermer la session.

➤ des boutons d'accès aux différentes fonctions :

- \* Bouton d'accès «Autre Rib»,
- \* Bouton d'accès «Mise à jour Rib»,
- Bouton d'accès «État du Rib» : permet d'accéder à la consultation des informations recensées sous un Rib (voir notice d'utilisation pour la consultation),
- \* Bouton d'accès «Transcodage» (voir notice validation du transcodage),
- Bouton d'accès « Faux chèques » (voir notice pour la gestion des faux chèques),
- Bouton d'accès « Comptes clos consultés » (voir notice pour l'information des comptes clos consultés).



L'accès à ces différentes fonctions est assujetti aux accréditations de l'identifiant.

- ♦ La zone « contenu » qui permet d'afficher :
  - \* l'écran de type « formulaire de recherche »,
  - \* l'écran de type confirmation,
  - \* l'écran de type résultat,

\* un cadre « information » apparaît lorsque le FNCI souhaite transmettre une information à ces adhérents.

# 5. ÉCRAN D'ACCUEIL DU FNCI (écran du type formulaire de recherche)

<b>FNC</b>	F PORTAIL : 30001	30005P	Portail   Espace do	ocumentaire   Plan	BA du site   Contacts	
ichier Nation	al des Chèques Ir	rréguliers»		AL RUE PLAD	DE TERRE	t
	Autre RIB	Mise à jour RIB	Etat du RIB	Transcodage	Faux chèques	Comptes clos consultés
Accueil Fl	NCI	nez votre choix au men	C.			
outproced to 1			•••			

Cet écran permet l'accès aux différentes fonctions à partir de la saisie d'un RIB.

◆ Le bouton ? permet d'accéder à la page d'aide en ligne, relative à la constitution d'un RIB,

◆ La zone RIB permet de saisir le code banque (5 caractères), le code guichet (5 caractères), le numéro de compte (11 caractères),

◆ La zone clé RIB permet la saisie de la clé RIB (2 caractères),

◆ Le bouton Effacer permet d'effacer le RIB et la clé RIB saisis.

Enchaînement : l'utilisateur saisit le RIB, la clé RIB, et positionne le curseur sur Mise à jour RIB.
Un choix d'opérations se déroule alors : Mise à jour RIB
Interdits bancaires / judiciaires
Clotures de comptes Coppositions pour perte ou vol
Après avoir cliqué sur un choix de mise à jour et si aucune anomalie n'est détectée, la recherche est

lancée.

## 6. ACCES A LA MISE A JOUR DES INTERDITS BANCAIRES ET JUDICIAIRES

## 6.1. Écran "Mise à jour des Interdits bancaires/judiciaires"

L'utilisateur a fait le choix Interdits bancaires / judiciaires de l'onglet Mise à jour RIB

L'écran mise à jour des Interdits bancaires/judiciaires s'affiche :

		Port	ail   Espace docum	entaire   Plan du sit	te   Contacts   A	ide   Quitter
	DENTIFIANT PORTAIL	: <u>3000130005P</u>				
FNCI						
$\sim$	Autre RIB	Mise à jour RIB	Etat du RIB	Transcodage	Faux chèques	<ul> <li>Comptes clos consultés</li> </ul>
Mise à Jou	r des RIB			31.08.2017	11:13:40	
Mise à jour des	s interdictions bancai	res / judiciaires				
Référence du F	RIB en cours : 30001 BANG	00512 00000000000 UE DE FRANCE BDF I	MARSEILLE			
Aucune int	erdiction déclar	ée sur ce RIB				
Création	d'une interdiction ba	ncaire				
Création	d'une interdiction juc	liciaire				
Valider						
	Information co	ommuniquée pour un usage	e interne non diffusable au	x tiers		
BANQUE DE FRANCE						
		EUROSYSTE	Æ			
écran affic	he les référe	nces du RIB s	aisi sur l'écra	n d'accueil :		
	- le jour et	l'heure,				

- une rubrique indiquant l'état des interdictions,
- une zone de cases à cocher.



être effectué auprès du Fichier Central des Chèques.

**<u><u>REMARQUE</u>** : A partir de cet écran, l'utilisateur peut abandonner sa saisie en cours en </u>

cliquant sur Autre RIB

Cet

#### 6.1.1. État des interdictions et cases à cocher

#### Aucune interdiction déclarée sur ce RIB



#### Interdiction bancaire (retour FICOBA) déjà déclarée sur ce RIB

Deux actions sont possibles : - Suppression de l'interdiction bancaire

- Création de l'interdiction judiciaire

#### Interdiction bancaire (provenance FCC) déjà déclarée sur ce RIB

Une action est possible : - Création de l'interdiction judiciaire

#### Interdiction bancaire (retour FICOBA et provenance FCC) déjà déclarée sur ce RIB

Une action est possible : - Création de l'interdiction judiciaire

#### Interdiction bancaire (retour FICOBA) et judiciaire déjà déclarées sur ce RIB

Deux actions sont possibles :

- Suppression de l'interdiction bancaire
- Suppression de l'interdiction judiciaire

Interdiction bancaire (provenance FCC) et judiciaire déjà déclarées sur ce RIB

Une action est possible :

- Suppression de l'interdiction judiciaire

Interdiction bancaire (retour FICOBA et provenance FCC) et judiciaire déjà déclarées sur ce RIB

Une action est possible : - Suppression de l'interdiction judiciaire

Interdiction judiciaire déjà déclarée sur ce RIB

Deux actions sont possibles :

- Suppression de l'interdiction judiciaire
- Création d'une interdiction bancaire

**Enchainement :** 

Pour valider sa saisie, l'utilisateur clique sur le bouton de saisie »

Valider et accède à l'écran de « Confirmation

## 6.2. Écran « Confirmation de la saisie »

Cet écran s'affiche après validation de la création ou de la suppression d'une interdiction bancaire ou judiciaire.

FNCI IDENTIFIANT PORTAIL : <u>3000130005P</u>	
Mise à Jour des RIB	01.09.2017 11:15:49
Référence du RIB en cours : 30001 00512 0000000000 BANQUE DE FRANCE BDF MARSEILLE	
Votre saisie : CRÉATION D'UNE INTERDICTION BANCAIRE Confirmer Modifier	
Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers BANQUE DE FRANCE EUROSYSTÈME	



## 6.3. Écran « Saisie enregistrée »

h		Port	ail   Espace docume	ntaire   Plan du site	e   Contacts   Ai	de   Quitter
	FNCI					
	Autre RIB	Mise à jour RIB	Etat du RIB	Transcodage	Faux chèques	Comptes clos consultés
	Mise à Jour des RIB			01.09.2017	11:17:31	
	Saisie enregistrée					
	Référence du RIB en cours :	30001 00512 0000000000	0			
		BANQUE DE FRANCE BE	OF MARSEILLE		<b>_</b>	
		Votre saisie a	été enregistrée			
		CRÉATION D'UNE INTER	DICTION BANCAIRE			
	Informat	tion communiquée pour un usage	interne non diffusable aux	tiers		
		BANQUE DE FR				

Cet écran affiche la saisie enregistrée :

- référence du RIB,
- jour et heure de la saisie,
- le texte de la requête effectuée.

<u> </u>
À partir de cet écran l'utilisateur peut :
- accéder à la consultation du RIB en activant Etat du RIB,
- retourner à l'écran d'accueil en cliquant sur Autre RIB,
- cliquer sur Mise à jour RIB pour accéder aux différents écrans de mise à jour, en
conservant le même RIB,
- imprimer le texte récapitulatif de la saisie en cliquant sur 🥌 . (cf §13).

# 7. ACCES A LA MISE A JOUR DES CLOTURES DE COMPTES

## 7.1. Écran « Mise à jour des clôtures de comptes »

L'utilisateur a fait le choix	Clôtures de comptes	de l'onglet Mise à jour RIB
-------------------------------	---------------------	-----------------------------

L'écran « Mise à jour des clôtures de comptes » s'affiche.

Portail   Espace documentaire   Plan du site   Contacts   Aide   Quitter
IDENTIFIANT PORTAIL : 3000130005P         Autre RIB       Mise à jour RIB         Etat du RIB       Transcodage         Faux chèques       Comptes clos consultés
Mise à Jour des RIB 01.09.2017 11:23:26
Mise à jour des clôtures de comptes
Référence du RIB en cours : 30001 00512 0000000000 BANQUE DE FRANCE BDF MARSEILLE
Ce compte n'est pas clôturé
Déclaration de compte clos
Valider
Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers



Cet écran affiche les références du RIB saisi sur l'écran d'accueil :

- Le jour et l'heure,
- L'état des clôtures de comptes,
- Une zone proposant une action.

État des clôtures et actions correspondantes :

Ce compte est déjà clôturé. L'action proposée correspondante est « Suppression de compte clos »

Ce compte n'est pas clôturé. L'action proposée correspondante est « Déclaration de compte clos »

#### Enchaînement :

À partir de cet écran l'utilisateur peut :

 valider l'action proposée en cliquant sur enregistrée »,

iquant sur Valider, il accède alors à l'écran « saisie

- abandonner sa saisie en activant l'onglet

## 7.2. Saisie enregistrée

-			
	Portail   Espace docume	ntaire   Plan du site   Con	tacts   Aide   Quitter
	AIL . <u>3000 130003P</u>		
Autre RIB	Mise à jour RIB Etat du RIB	Transcodage Faux	chèques Comptes clos consultés
Mise à Jour des RIB		01.09.2017 11:25:0	)4
Saisie enregistrée			
Référence du RIB en cours :	30001 00512 0000000000		
	BANQUE DE FRANCE BDF MARSEILLE	4	þ
	Votre saisie a été enregistrée		
	COMPTE CLÔTURÉ		
Informatio	on communiquée pour un usage interne non diffusable au	ctiers	
	BANQUE DE FRANCE		

Cet écran affiche la saisie enregistrée :

- Référence du RIB,
- Jour et heure de la saisie,
- le texte de la requête effectuée.



## 8. ACCES A LA MISE A JOUR DES OPPOSITIONS SUR CHEQUES

L'utilisateur a fait le choix prositions pour perte ou vol de l'o

## de l'onglet Mise à jour RIB

## 8.1. Il n'y a pas d'opposition déclarée sous ce RIB

Si aucune opposition n'est recensée, l'écran « création d'opposition pour perte ou vol » s'affiche.

Portail   Espace documentaire   Plan du site   Contacts   Aide   Quitter
Autre RIB Mise à jour RIB Etat du RIB Transcodage Faux chèques Comptes clos consultés
Mise à tiour des RIB 31.08.2017 - 11:26:41
Création d'Apposition pour perte ou vol
Référence du RIB en cours : 30001 00512 0000000000 BANQUE DE FRANCE BDF MARSEILLE
Aucune opposition déclarée pour ce RIB
Date opp. ? Type opp. ? Proces verbal (facultatifs) ? Plages ?
VOL A Effacer
Valider Ajouter une plage
Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers
BANQUE DE FRANCE

À tout moment l'utilisateur peut obtenir une aide sur la saisie de la date de l'opposition, du type de l'opposition, de la référence banque ou du procès-verbal, des plages de chèques en cliquant sur le ? correspondant à la rubrique désirée.

Le bouton **Effacer** permet d'effacer la totalité de la saisie effectuée sur la ligne.

À partir de cet écran l'utilisateur peut :

- créer une opposition,
- abandonner sa saisie en cliquant sur Autre RIB

#### 8.1.1. Écran « Création d'une opposition pour perte ou vol »

		F	ortail   Espace d	ocumentaire   Pla	an du site	Contacts   Ai	de   Quitter	
<b>FNCI</b>	NTIFIANT PORTA	IL: <u>3000130005P</u>	He					
	Autre RIB	Mise à jour RI	Etat du RI	B Transcod	lage	Faux chèques	Comptes clo	s consultés
Mise à Jour d	des RIB			31	.08.2017 - 1	1:26:41		
Création d'oppos	ition pour perte	ou vol						
Référence du RIE	3 en cours : 300 BAI	01 00512 000000000 NQUE DE FRANCE B	00 DF MARSEILLE					
Aucune oppo	osition décla	rée pour ce RIB						
Date opp. 🥐	Type opp. 🥐	Réf. banqu Procès verbal (fac	ie / ultatifs) <mark>?</mark>	Plages ?				
	O PERTE			À	Effa	cer		
Valider	Ajouter une	plage						
	Information	communiquée pour un u	sage interne non diffu	sable aux tiers				
		BANQUE	ERANCE					

L'utilisateur saisit :

- la date de l'opposition qui doit être inférieure ou égale à la date du jour,
- le type d'opposition en activant le bouton désiré,
- la référence banque et le procès-verbal, qui sont des données facultatives,
- la première plage de chèques à mettre en opposition,
- si nécessaire, les plages de chèques suivantes en cliquant sur

		Portail   Espa	ce documentaire   Plan d	du site   Contacts   Aide   Quitter	
<b>FNCI</b>	ENTIFIANT PORTAIL	: <u>3000130003P</u>			
$\sim$	Autre RIB	Mise à jour RIB	u RIB Transcodage	e Faux chèques Comptes clos co	nsulté
Mise à Jour	des RIB		31.08.2	2017 - 11:26:41	
Référence du R	I <mark>B en cours</mark> : 30001 BANC	00512 0000000000 QUE DE FRANCE BDF MARSEILL	E		
Date opp. <mark>?</mark>	Type opp. <mark>?</mark>	Réf. banque / Procès verbal (facultatifs) <mark>?</mark>	Plages ?		
27.08.2017	PERTE     VOL		0000012 0000015	Effacer	
			0000125 0000150	Effacer	
Valider	Ajouter une p	lage			
	Information c	ommuniquée pour un usage interne non	diffusable aux tiers		
		BANQUE DE FRANCE EUROSYSTÈME			
Enchaîr	nement :				
Pour va l'écran «	lider sa sai «Confirmat	sie, l'utilisateur cl ion de saisie ».	ique sur le bou	uton <b>Valider</b> et accède à	۱

Banque de France - Direction des Particuliers - SFIPRP - FNCI

Ajouter une plage

#### Écran de « Confirmation de saisie »

Cet écran affiche la saisie effectuée sur l'écran précédent.

Mise à Jour des RIB	01.09.2017 - 11:33:50	
Confirmation de la saisie		
Référence du RIB en cours : 30001 00512 0000000000 BANQUE DE FRANCE BDF MARSEILLE		
Votre saisie :		
OPPOSITION DU : 27.08.2017		
TYPE : PERTE		
CRÉATION DE PLAGE 0000012 À 0000015		
CRÉATION DE PLAGE 0000125 À 0000150		
Confirmer Modifier		
Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers		
BANQUE DE FRANCE		



#### 8.1.2. Écran de « Saisie enregistrée »

-
Portail   Espace documentaire   Plan du site   Contacts   Aide   Quitter
Autre RIB Mise à jour RIB Etat du RIB Transcodage Faux chèques Comptes clos consultés
Mise à Jour des RIB 01.09.2017 - 11:43:09
Saisie enregistrée
BANQUE DE FRANCE BDF MARSEILLE
Votre saisie a été enregistrée
OPPOSITION DU : 27.08.2017
CRÉATION DE PLAGE 0000012 À 0000015
CREATION DE PLAGE 0000125 A 0000150
Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers
- Mar
BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME
Cet écran affiche la saisie enregistrée :
- référence du RIB,
- jour et heure de la saisie,
- date de l'opposition déclarée (facultatif),
- référence banque et Procès-verbal,
- type de l'opposition,
- plages de chèques mises en opposition.
<b><u>REMARQUE</u></b> :
À partir de cet écran l'utilisateur peut :
- accéder à la consultation du RIB en activant <b>Etat du RIB</b>
acceder a la consultation da Kib en activant
- retourner a l'ecran d'accueil en cliquant sur pour acceder a une
autre fonction pour un autre RIB,
- cliquer sur Mise à jour RIB pour accéder aux différents écrans de mise à jour pour le
même RIB,
7
- imprimer le texte récapitulatif de la saisie en cliquant sur 💷 (cf § 13).

## 8.2. Il existe une ou plusieurs oppositions déclarées sur le RIB

Si une ou plusieurs oppositions sont recensées, l'écran « Mise à jour des oppositions pour perte ou vol » s'affiche.

			Portail   Espace do	cumentaire   Pla	n du site   Cor	ntacts   Aide	Quitter
<b>FNCI</b>	NTIFIANT PORTAI	L: <u>3000130005P</u>					
	Autre RIB	Mise à jour	RIB Etat du RIB	Transcod	ige Faux	c chèques	Comptes clos consulto
Mise à Jour d	les RIB			01.0	9.2017 - 12:01:	:33	
Mise à jour des o	ppositions pour	perte ou vol					
Référence du RIB	en cours : 3000	01 00512 000000	00000				
	BAN	IQUE DE FRANC	E BDF MARSEILLE				
II existe 2 op	positions dé	clarées sur c	e RIB				
Choix modif / suppr	Date opp.	Type opp.	Réf. banque / Procès	verbal	Plages		
O	27.08.2017	PERTE	1	0000	012 À 0000015		
				0000	125 À 0000150		
0	31.08.2017	VOL	1	0000	001 À 0000001		
Ajouter un	e opposition	Modifie	er une opposition	Supprimer plage	(s) / opposition	(s	
	Information	communiquée pour	un usage interne non diffusa	ble aux tiers			
		BANG	UE DE FRANCE				
		E	UROSYSTÈME				

Cet écran indique les dates, type, référence banque, procès-verbaux, et plages de chèques des oppositions déjà déclarées sous le RIB.

Enchaînement :	
- Ajouter une opposition aux oppositions déjà existantes en cliquant sur	ne opposition
- Modifier une opposition déjà existante en cochant le choix d'une opposition cliquant sur Modifier une opposition,	n puis en
- Supprimer une ou plusieurs plages d'une opposition en cochant le choix d'une opposition en cochant le choix d'une opposition (se choix supprimer plage(s) / opposition (se choix supprimer plage(se choix supprimer plage(s	pposition

#### 8.2.1. Écran pour ajouter une nouvelle opposition

Après que l'utilisateur ait cliqué sur	Ajouter une opposition	l'écran « Ajout	
d'opposition pour perte ou vol » s'affiche.			

Portail   Espace documentaire   Plan du site   Contacts   Aide   Quitter
Autre RIB Mise à jour RIB Etat du RIB Transcodage Faux chèques Comptes clos consulté
Mise à Jour des RIB 01.09.2017 - 12:10:19
Ajout d'oppositions pour perte ou vol
Référence du RIB en cours : 30001 00512 0000000000 BANQUE DE FRANCE BDF MARSEILLE
Date opp. ? Type opp. ? Procès verbal (facultatifs) ? Plages ?
O PERTE     À     Effacer
Valider Ajouter une plage
Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers
BANQUE DE FRANCE
Enchaînement : À partir de cet écran l'utilisateur peut :
- créer une opposition (cf § 8.1.1),
- abandonner sa saisie en cliquant sur Autre RIB .

À tout moment l'utilisateur peut obtenir une aide pour la saisie de la date de l'opposition, du type de l'opposition, la référence banque ou le procès-

verbal, les plages de chèques en cliquant sur le correspondant à la rubrique désirée.



#### 8.2.2. Écran pour modifier une opposition

Après que l'utilisateur ait sélectionné une opposition sur l'écran « Mise à jour des oppositions pour Perte ou Vol » puis cliqué sur opposition l'écran « Modification des l'écran « Modification des l'écran » Modification » Modif

		Portai	I   Espace docum	nentaire   Plan du si	te   Contacts   Aid	le   Quitter
<b>FNCI</b>	ENTIFIANT PORTA	IL: <u>3000130005P</u>				
	Autre RIB	Mise à jour RIB	Etat du RIB	Transcodage	Faux chèques	Comptes clos consultés
Mise à Jour	des RIB			01.09.2017	- 12:14:11	
Modification des	s oppositions pou	r perte ou vol				
Référence du RI	B en cours : 300 BAI	01 00512 0000000000 NQUE DE FRANCE BDF M	ARSEILLE			
Date opp. 🥐	Type opp. 🛜	Rêf. banque (facultatif) / Procès verbal ?	Choix (10 m plag	Plages <b>?</b> nodifications de ges maximum)		
27.08.2017			000001	2 À 0000015		
			000012	5 À 0000150		
Valider	Ajouter une	plage				
	Information	communiquée pour un usage in	nterne non diffusable a	ux tiers		
		BANQUE DE FRA	NCE			
		EUROSYSTÈME				

Enchainement : À partir de cet écran l'utilisateur peut :
- Modifier le type d'opposition en cliquant sur le bouton correspondant, et sur le bouton <u>Valider</u> .
- Modifier la référence banque en saisissant les nouvelles références et en cliquant sur <b>Valider</b> .
- Modifier une ou plusieurs plages existantes,
- Ajouter une nouvelle plage.

Une ou plusieurs opérations peuvent être effectuées pendant la même session.

#### 8.2.2.1. Modification d'une plage existante



L'utilisateur peut ajouter une nouvelle plage de chèque en cliquant sur
Date opp. ? Type opp. ? Réf. banque (facultatif) / Plages ? Procès verbal ? Choix (10 modifications de plages maximum)
24.08.2017 OVOL AZ 0000004 À 0000012
Valider Ajouter une plage
Une nouvelle <i>zone de saisie</i> apparaît. L'utilisateur doit saisir la nouvelle plage à créer,
Le bouton lui permet d'effacer une saisie erronée.
Date opp. ? Type opp. ? Réf. banque (facuttatif) / Plages ? Procès verbal ? Choix (10 modifications de plages maximum)
24.08.2017 PERTE AZ 0000004 À 0000012 VOL AZ 6000004 À 0000012
Valider Ajouter une plage



Après avoir ajouté une ou plusieurs plages, l'utilisateur doit valider sa saisie en cliquant sur

Il accède alors à l'écran de confirmation de saisie.

Valider

#### 8.2.2.3. Écran de confirmation de la saisie.

Cet écran s'affiche après validation de la modification d'une opposition et ou de l'ajout d'une plage sur une opposition déjà existante.

Mise à Jour des RIB	06.09.2017 - 10:36:03
Confirmation de la saisie	
Référence du RIB en cours : 30001 00102 0000000000 BANQUE DE FRANCE BDF POITIERS GESCCO	
Votre saisie :	
OPPOSITION DU : 24.08.2017	
RÉFÉRENCE : AZ	
TYPE : PERTE	
CRÉATION DE PLAGE 0000028 À 0000030	
<b>Confirmer</b> Abandon	
Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers	
BANQUE DE FRANCE	

Enchainement : À partir de cet écran l'utilisateur peut :
- confirmer la saisie de la modification d'opposition et ou de l'ajout de plage sur une opposition déjà existante en cliquant sur <sup>Confirmer</sup> . Il accède alors à l'écran « saisie enregistrée »,
- abandonner la saisie et revenir sur l'écran « Mise à jour des oppositions pour perte ou vol » en cliquant sur Abandon .

#### 8.2.2.4. Saisie enregistrée

	Porta	ail   Espace docume	ntaire   Plan du si	te   Contacts   Ai	de   Quitter
IDENTIFIANT PORTAIL	: <u>3000130005P</u>				
FNCI					
Autre RIB	Mise à jour RIB	Etat du RIB	Transcodage	Faux chèques	Comptes clos consultés
Mise à Jour des RIB			06.09.2017	- 11:07:24	
Saisie enregistrée					
Référence du RIB en cours : 30001	00102 00000000000				
BANG	QUE DE FRANCE BDF F	POITIERS GESCCO		<b>_</b>	
	Votre saisie a	été enregistrée			
	OPPOSITION DU	: 24.08.2017			
	REFERENC TYPE : PE	E:AZ RTF			
	CRÉATION DE PLAGE 0	000028 À 0000030			
Information c	ommuniquée pour un usage	interne non diffusable au	tiers		
	BANQUE DE FR	ANCE			
	EUROSYSTÈM	E			

Cet écran affiche la saisie enregistrée :

- référence du RIB,
- jour et heure de la saisie,
- date de l'opposition déclarée,
- référence banque et Procès-verbal,
- type de l'opposition,
- plages de chèques modifiées,
- plages de chèques créées.

#### **<u>REMARQUE</u>** :

- À partir de l'écran « Saisie enregistrée » l'utilisateur peut :
- accéder à la consultation du RIB en activant Etat du RIB ,
- retourner à l'écran d'accueil en cliquant sur Autre RIB pour saisir un nouveau RIB,

- cliquer sur Mise jour RB pour accéder aux différents écrans de mise à jour en conservant le même RIB,

- imprimer le texte récapitulatif de la saisie en cliquant sur 🎒 (cf § 13).

#### 8.2.3. Création ou modification de plages de chèques avec chevauchement.

Si l'utilisateur saisit une ou plusieurs plages de chèques qui se chevauchent (par exemple plage de 0000001 à 0000020 et plage de 0000002 à plage de 0000025), lors de la création d'une opposition ou lors de la modification d'une opposition, l'écran « confirmation de chevauchement » s'affiche.

IDENTIFIANT PORTAIL : <u>3000120054P</u>		
FNCI		
$\sim$		
Mise à Jour des RIB	06.09.20	017 - 11:37:23
Confirmation de chevauchement		
Référence du RIB en cours : 30001 00102 0000000000 BANQUE DE FRANCE BDF POITIERS GES	ссо	
Votre saisie :		
OPPOSITION DU : 31.08.2017		
TYPE : PERTE		
CRÉATION DE PLAGE 0000001 À 0000	0020	
CRÉATION DE PLAGE 0000002 À 0000	0025	
ATTENTION !		
Certaines des plages saisies chevauchent	des plages existan	ites.
Confirmer Modifier Consulter le	dossier	

Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers



Cet écran affiche la saisie effectuée sur les écrans « création d'opposition pour perte ou vol » ou « modification des oppositions pour perte ou vol » ou « ajout d'opposition pour perte ou vol » :

- référence du RIB,
- jour et heure de la saisie,
- date de l'opposition déclarée,
- référence banque et procès-verbal si précisés,
- type de l'opposition,
- plages de chèques modifiées,
- plages de chèques créées,
- plages de chèques ajoutées,

- la mention « ATTENTION ! Certaines des plages saisies chevauchent des plages existantes ».

Enchainement :
<ul> <li>À partir de cet écran l'utilisateur peut :</li> <li>- confirmer sa saisie en cliquant sur <sup>Confirmer</sup>. Il accède à l'écran « « saisie enregistrée »,</li> <li>- modifier sa saisie en cliquant sur <sup>Modifier</sup>. Il revient alors sur l'écran précédent en conservant sa saisie qu'il peut modifier,</li> <li>- consulter les oppositions avistantes sous le PIB en cliquant sur <sup>Consulter le dossier</sup></li> </ul>
- consulter les oppositions existantes sous le Kib en enquant sur

Portail   Espace documentaire   Plan du site   Contacts   Aide   Quitter
IDENTIFIANT PORTAIL : <u>3000130005P</u>
Autre RIB Mise à jour RIB Etat du RIB Transcodage Faux chèques Comptes clos consultés
État du RIB 18.10.2017 - 08:18:56
Reference du RIB en cours : 30001 00102 00000000000
BANQUE DE FRANCE BUF POITIERS GESCCO
Interdit bancaire :
PAS D'INTERDICTION BANCAIRE
Interdit judiciaire :
PAS D'INTERDICTION JUDICIAIRE
PAS DE CLÔTURE DE COMPTE
Opposition sur chèques :
0003 OPPOSITION(S) DÉCLARÉE(S) SUR CE RIB
LIŞTE DE PLAGES INSCRITES EN OPPOSITION AU GUICHET LE 24.08.2017 ET DÉCLARÉES AU FNCI PAR L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DE COMPTE :
0000004 A 0000012 ENREGISTRÉE LE 28.08.2017 À 10:31 0000028 A 0000030 ENREGISTRÉE LE 06.09.2017 À 11:07
LISTE DE PLAGES INSCRITES EN OPPOSITION AU GUICHET LE 31.08.2017 ET DÉCLARÉES AU FNCI PAR L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DE COMPTE :
0000001 A 0000003 ENREGISTRÉE LE 31.08.2017 À 15:37
UNE INFORMATION A ÉTÉ DÉCLARÉE AU CENTRE NATIONAL D'APPEL DES CHÈQUES PERDUS OU VOLÉS LE 31.08.2017 À 15:47
FIN D'ÈTAT
Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers
BANQUE DE FRANCE EUROSYSTÈME
Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers BANQUE DE FRANCE EUROSYSTÈME

#### 8.2.4. Écran pour supprimer une opposition

#### 8.2.4.1. Suppression d'une ou plusieurs plages

Sur l'écran « mise à jour des oppositions pour perte ou vol », lorsqu'il existe une ou plusieurs oppositions, l'utilisateur clique sur le choix L'écran « suppression de plage(s)/oppositions pour perte ou vol » s'affiche.

il veut sup				
	primer.			
	1			
IDENTI	TANT PORTAL : 30001	Portail	Espace documentaire   Plan du site	Contacts   Aide   Quitter
INCI	and the second	10-9007-5-		
		e à jour RIB	tat du BIB	aux chèques
Aise à Jour des	RIB	and benefitiened in	05.09.2017 12	-02-41
			00.05.2017 - 12.	.00.41
uppression de plag	e(s) / oppositions pou	r perte ou vol		
téférence du RIB en	COURS : 30001 00215	0000000000	DEALLY	
	BANQUE DE	FRANCE BUF BURL	JEAUX	
Date ono Type o	nn Réf banque / P	roces verbal. Choir	Planes	
core opportight of	pp. then building th	TOTAL TOTAL	TOUT SELECTIONNED I DÉSÉLECTIONN	ICP.
ANTERATION MAD		77	Not selectionner / Deselectionn	ER .
27 00 2047 1/01	1	~	0000002 A 0000003	
21.00.2017 VUL				

## Enchainement : Après avoir supprimé une ou plusieurs plages, l'utilisateur doit valider sa saisie en cliquant sur Valider . Il accède alors à l'écran de confirmation de saisie.

#### 8.2.4.2. Suppression d'une opposition (toutes les plages de chèque)

L'utilisateur doit cliquer sur le choix «tout sélectionner/désélectionner » pour supprimer l'opposition

$\sim$	Autre RIB	Mise à jour R		tat du RIB Transcodage Faux chèques	Comptes clos consul
ise à Jour d	ies RIB			06.09.2017 - 13:36:36	
ppression de p	lage(s) / oppo	sitions pour perte ou	vol		
férence du RIR	en cours : 3	0001 00215 0000000	0000		
	B	ANQUE DE FRANCE	BDF BORD	DEAUX	
			-		
ate opp. Typ	e opp. Réf.	banque : Procès ver	bal Choix	Plages	
late opp. Typ	e opp. Réf.	banque i Procès ver		Plages TOUT SÉLECTIONNER / DÉSÉLECTIONNER	
Date opp. Typ 1.08.2017 N	e opp. Réf. /OL	banque / <del>Scocës ver</del> I	Sal Choix	Plages TOUT SÉLECTIONNER / DÉSÉLECTIONNER 0000002 À 0000003	
ate opp. Typ	e opp. Réf.	banque : Proces ver	bal Choix	Plages	



#### 8.2.4.3. Écran de confirmation de saisie

Cet écran s'affiche après la validation de la suppression d'une ou plusieurs plages de chèques.

IDENTIFIANT PORTAIL : <u>3000120054P</u>				
<b>FNCI</b>				
Mise à Jour des RIB	06.0	9.2017 - 13:45:3	9	
Confirmation de la saisie				
Référence du RIB en cours : 30001 00215 00000000000 BANQUE DE FRANCE BDF BORDEAUX				
Votre saisie :				
OPPOSITION DU : 27.08.2017				
TYPE : VOL				
SUPPRESSION DE PLAGE 0000002 À 0000003				
Confirmer Abandon				

NCI		-		
ise à Jour des RIB	06.0	9.2017 - 14:00:3:	3	
onfirmation de la saisie				
éférence du RIB en cours : 30001 00215 0000000000 BANQUE DE FRANCE BDF BORDEAUX				
Votre saisie :				
OPPO SITION DU : 27.08.2017				
TYPE : VOL				
SUPPRESSION DE L'OPPOSITION				
<b>Confirmer</b> Abandon				

Cet écran s'affiche après validation de la suppression d'une opposition.

Enchainement : À partir de ces écrans l'utilisateur peut : - confirmer la saisie de la suppression de (ou des) plage(s) ou de l'opposition en cliquant sur Confirmer. Il accède alors à l'écran « saisie enregistrée ».	
- abandonner sa saisie et revenir sur l'écran « Mise à jour des oppositions pour perte ou vol » en cliquant sur <b>Abandon</b> .	

#### 8.2.4.4. Écran de saisie enregistrée

Dortail L. Ecoard docum	antaira   Blan du cita   Contacto   Aida   Quittar
IDENTIFIANT PORTAIL : 3000120054P	entaire   Plan où site   Contacts   Alde   Quitter
Autre RIB Mise à jour RIB Etat du RIB	Transcodage Faux chèques Comptes clos consultès
Mise à Jour des RIB	06.09.2017 - 14:06:12
Saisie enregistrée	
Reference du RIB en Cours : 50001 00215 0000000000 BANQUE DE FRANCE BDE BORDEAUX	
Votre saisie a été enregistrée	
ĬÕľ	
OPPOSITION DU : 27.08.2017	
SUPPRESSION DE PLAGE 0000002 A 0000003	
Portail   Espace docum	entaire   Plan du site   Contacts   Aide   Quitter
IDENTIFIANT PORTAIL : <u>3000120054P</u>	
FNC	
Autre RIB Mise à jour RIB Etat du RIB	Transcodage Faux chèques Comptes clos consultés
Mise à Jour des RIB	06.09.2017 - 14:01:20
Salsie enregistree	
Référence du RIB en cours : 30001 00215 0000000000	
BANQUE DE FRANCE BDF BORDEAUX	
JOI	
Votre saisie a été enregistrée	
OPPOSITION DU : 27.08.2017	
SUPPRESSION DE L'OPPOSITION	

Cet écran affiche la saisie enregistrée :

- référence du RIB,
- jour et heure de la saisie,
- date de l'opposition déclarée,
- référence et procès-verbal si précisé,
- type de l'opposition,
- suppression de l'opposition ou suppression de la ou des plage(s).

<b><u>REMARQUE</u></b> :		
À partir de l'écran « Saisie enregistrée » l'utilisateur peut : - accéder à la consultation du RIB en activant Etat du RIB		
- retourner à l'écran d'accueil en cliquant sur Autre RIB pour saisir un nouveau RIB,		
- cliquer sur pour accéder aux différents écrans de mise à jour en conservant le même RIB,		
- imprimer le texte récapitulatif de la saisie en cliquant sur 🎒 (cf § 13).		

## 9. MESSAGE D'ERREUR PAGE D'ACCUEIL



#### **Choix d'opération**

• Vous n'êtes pas accrédité pour ce type d'opérations ! Veuillez contacter votre responsable sécurité.

#### Code ETC :

- Vous n'êtes pas habilité pour cet établissement,
- Code établissement obligatoire.

#### **Code GUICHET :**

- Code guichet obligatoire,
- Code guichet inexistant.

#### Numéro de compte :

• Numéro de compte obligatoire.

#### Clé RIB :

- Clé RIB obligatoire,
- Clé RIB invalide.

#### Le calcul de la clé interne ne correspond pas au RIB saisi :

• RIB invalide.

## 10. Messages d'erreur des écrans de mise à jour des Interdits Bancaires et Judiciaires

#### Case à cocher

- Aucune case cochée,
- Suppression impossible, IB provenance FCC.

# 11. Messages d'erreur et d'alertes des écrans de mise à jour d'oppositions

#### Date d'opposition

#### Messages d'erreur

- date d'opposition obligatoire de la forme JJMMSSAA,
- date d'opposition invalide.

#### Message d'alerte

• date d'opposition antérieure à la date du jour (demande de confirmation : si OK, poursuite de la saisie, sinon retour sur le champ de saisie et sélection du contenu pour correction).

#### Type d'opposition

#### Messages d'erreur

• type d'opposition obligatoire.

#### Début de plage :

#### Messages d'erreur

• plage de début obligatoire.

#### Fin de plage :

#### Messages d'erreur

- plage de fin obligatoire,
- plage de début xxxxxx supérieure à la plage de fin xxxxxx,
- aucune plage saisie,
- la plage existe déjà,
- déclaration d'alerte impossible en modification.

#### Nombre de plages :

Messages d'erreur

- Nombre maximum de plages déclarables atteint,
- Nombre maximum de modifications de plages existantes atteint.

#### Case à cocher :

• Aucune sélection effectuée (apparait dans le cas d'une modification ou d'une suppression si l'utilisateur n'a pas sélectionné de case).

• Seule la suppression est possible pour une opposition dont le nombre de plages est supérieur à 50 (apparait si l'utilisateur demande la modification d'une opposition de plus de 100 plages).

- Voulez-vous cocher la case ?
- Aucune modification effectuée.

## 12. Trucs et astuces



#### 1. Saisie du RIB

Si le code guichet comporte moins de 5 caractères ou le numéro de compte moins de 11 caractères, la saisie peut s'effectuer sans les zéros à gauche. Appuyer sur la touche Tab pour passer en zone suivante.

#### 2. <u>Plage de chèques</u>

La zone se remplit automatiquement avec des zéros à gauche.

## 13. Impression d'un état

